

Franche-Comté

Silmach: deux offres de reprise, dont une indienne



En janvier 2025, les dirigeants de Silmach et représentants des partenaires académiques présentaient le projet « Sami ». Photo d'archives Ludovic Laude

Deux repreneurs se sont manifestés pour reprendre la société bisontine spécialisée dans les systèmes micro-électro-mécaniques. Dont une provenant d'Inde, qui devrait nécessiter l'arbitrage de Bercy, car Silmach travaille pour l'armement français...

« Un dossier hors norme. » C'est en ces termes qu'est résumée l'épopée de Silmach, définie par les institutions comme un des fleurons de la technologie des « Mems », ou système micro-électro-mécaniques. Une référence dans l'innovation dont l'espérance de vie dépend aujourd'hui de l'admissibilité des offres de reprise déposées au tribunal de commerce de Besançon, qui doit prochainement statuer sur l'avenir de cette entreprise de la zone de Temis, dirigée par Pierre-François Louvigné.

Une offre à 278 000 € et le maintien de onze emplois

Celle-ci marche sur une ligne de crête. Plombée par plus de 3 M€ de passif. Un endettement qui pourrait encore s'aggraver au fil des déclarations de créances. Placée en cessation de paiements le 8 octobre 2024, puis en redressement judiciaire le 19 avril dernier, Silmach ne pourra s'envisager une porte de sortie de crise que si des repreneurs présen-

tent des offres suffisamment consistantes et durables.

Le premier dépôt, dont la date limite était fixée au 29 mai, n'a enregistré que deux propositions. Trop maigres, semble-t-il, pour convaincre le tribunal de commerce, qui vient de leur octroyer un nouveau délai, jusqu'au 19 juin, pour « améliorer leurs offres », étudiées dans l'optique d'une nouvelle ou ultime audience du tribunal programmée le 24 juin.

Parmi les prétendants figure la société Merem Electronics Solution, située à Saône, dans l'agglomération de Besançon, dont l'indigence de la suggestion (acquisition pour 10 000 € et maintien de six emplois), ne satisfait pas les bases d'éligibilité.

La seconde proposition apparaît plus ambitieuse. Elle est soutenue par Starkenn, une entreprise indienne spécialisée dans les systèmes de sécurité avancés qui assistent les conducteurs et les passagers. Cette dernière offrirait quelque 278 000 € pour Silmach et conserverait onze salariés. La moitié du personnel passerait tout de même à la trappe ! Si elle était validée, cette reprise signerait la survie de l'entreprise bisontine, en état d'urgence absolue, puisque selon une source proche de ce dossier symbolique, « il n'y aura plus de trésorerie à fin juin ». Mais une clause vient pertur-

ber ce scénario providentiel. Silmach travaillant pour l'armée française, ce rachat par une firme indienne nécessite l'aval de Bercy, qui doit rapidement réagir afin d'éclairer la décision qui pourrait être prise par le tribunal de commerce de Besançon.

Engagée dans un projet aidé à hauteur de 4,3 M€ par l'Europe...

La seconde existence de Silmach en dépend. Cette start-up prometteuse n'a jamais vraiment décollé. Jamais vraiment su valoriser son savoir-faire par manque de clients. Les perfusions d'argent public, par millions d'euros, l'ont maintenue en vie. Encore récemment, début 2025, le projet Sami, pour « Senseurs autonomes pour monitoring intelligent », réunissant « Silmach et ses partenaires économiques, Sup Microtech et l'Université Marie et Louis Pasteur, avait pu recueillir l'aide de l'Europe sous la forme de fonds, à hauteur de 4,3 M€ ! Silmach abondant les 1,7 M€ manquants pour financer l'entièreté de ce programme, proposant « des solutions opérationnelles pour la surveillance de santé de structures ou d'équipements critiques ». Le directeur général de Silmach aurait été inspiré en plaçant sur sa propre entreprise un de ces capteurs...

● **Éric Barbier**

450 000 € déjà versés à Silmach pour le projet Sami

En cette période d'austérité budgétaire, on sait que chaque euro est compté. Autant dire qu'avec les turbulences qui agitent le fonctionnement de Silmach, la Région Bourgogne-Franche-Comté garde un œil très attentif sur la manière dont ont été consommés les fonds européens fléchés sur le projet Sami.

Sur les 4,3 M€ engagés, ramenés à 3,8 M€, un million doit revenir à l'Université, environ 1,4 M€ à l'École nationale supérieure de mécanique et des micro-techniques et, enfin, 1,4 M€ à Silmach. Qui a déjà perçu plus d'un quart de cette somme, indique-t-on à la Région, « essentiellement sous la forme d'une avance de trésorerie ».

Ce dossier reste particulier puisqu'il associe « une start-up à deux acteurs publics dans un partenariat technologique débouchant sur un projet de recherche fort impliquant des établissements de l'enseignement supérieur ».

Pour autant, parce qu'elle ne souhaite pas que cet argent soit dilapidé, et parce qu'elle dit être vigilante au sort réservé à Silmach par le tribunal, a fortiori en cas de reprise par une entreprise étrangère, la Région dit qu'elle « accompagnera les engagements de ce dernier s'ils s'inscrivent dans la continuité du partenariat en cours ». Mais se réserve le droit, dans le cas inverse, de « défendre les intérêts de l'Europe en réclamant sa créance ».

Montbéliard

Tamara Bounazou se produira à la chapelle de Ronchamp pour un concert exceptionnel

Dix ans, ça se fête ! Pour marquer l'anniversaire de l'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco, de la chapelle Le Corbusier, plusieurs événements sont prévus à compter du 17 juillet. Mais le point d'orgue arrivera huit jours plus tard, avec le concert donné par la soprano couronnée aux dernières Victoires de la musique classique, la Montbéliardaise d'origine, Tamara Bounazou.

Ceci explique cela... Une conférence de presse délocalisée à Montbéliard pour dévoiler les festivités liées au 10^e anniversaire de l'inscription de la chapelle de Ronchamp au patrimoine mondial de l'Unesco. Étonnant, non ? L'explication est simple. Le point d'orgue d'un anniversaire qui débutera le 17 juillet est fixé au 25 juillet prochain. Ce soir-là, devant 200 personnes, Tamara Bounazou, la soprano originaire de Montbéliard, laissera sa voix, sa théâtralité aussi, prendre possession des murs de la chapelle dessinée par Le Corbusier. Pour marquer ce 10^e anniversaire, Morgane Blant-Boniou, la directrice de La Porterie de Notre-Dame du Haut qui gère le site, s'est tournée vers une vieille connaissance : David Demange. L'actuel directeur de la Rodia connaît les lieux comme sa poche. C'est lui qui était à l'origine de la venue du groupe Moriarty, en 2012, mais aussi de Patti Smith, en 2017, dans ce bâtiment trônant sur sa colline et illuminant les alentours de ses murs blancs et de sa toiture unique. Un lieu où, chaque année, près de 60 000 visiteurs affluent, venant du monde entier.

Une chapelle qui, rappelle Morgane Blant-Boniou, n'a rien d'une salle de concert. « L'acoustique y est particulière », complète David Demange. Alors, lorsqu'il est question de faire venir un artiste, il convient que sa voix colle aux spécificités du site, qu'elle ne livre pas un rendu discordant. D'où son idée de solliciter une Tamara Bouna-

zou propulsée dans une nouvelle dimension, après son sacre aux Victoires de la musique classique, en mars dernier. Une soprano qu'il connaît parfaitement pour l'avoir accompagnée, à ses débuts, y compris dans des événements au rayonnement moindre, comme Musique à Saint-Hipp.

Tamara Bounazou : « Un lieu où la lumière devient matière... »

En dépit d'un agenda désormais bien chargé, la nouvelle star s'est, d'emblée, montrée enthousiaste. Elle y a entrevu la trame de son spectacle, jouant précisément sur les particularités sonores et lumineuses de Notre-Dame-du-Haut. Comme elle l'exprime, avec ses mots : « J'ai pensé ce programme à partir d'une idée chère à Le Corbusier qui fit de la chapelle de Ronchamp un lieu où la lumière devient matière vivante, jamais pure ni solitaire, toujours née de l'ombre ». A vous coller des frissons.

● Sam Bonjean

Concert de Tamara Bounazou à la chapelle de Ronchamp, le 25 juillet, à 20 h. 200 places disponibles au tarif unitaire de 20 €. Réservations : www.chapelle-lecorbusier-ronchamp.com



C'est au pied du château de Montbéliard que l'annonce du concert de la soprano Tamara Bounazou, à Ronchamp, a été faite par David Demange et Morgane Blant-Boniou. Photo S. Bonjean

Siège social
rue Théophraste-Renaudot
54180 HOUEMONT
N° vocal 0809 542 199
www.estrepublicain.fr

Portage Abonnements :
lerabonnement@estrepublishain.fr
0 809 100 399 Service gratuit + prix d'appel

L'EST
Républicain

cebra
group

SOCIÉTÉ DU JOURNAL L'EST RÉPUBLICAIN SA au capital de 100 440 280 €
Siège social : rue Théophraste Renaudot 54180 HOUEMONT
ISSN 0240-4958 - CPPAP 0428C83160

Présidente du Groupe EBRA : Sophie GOURMELEN
Directeur général, directeur de la publication : Christophe MAHIEU
Rédacteur en chef : Frédérick MACE

Principal actionnaire : EBRA appartient au groupe CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

Imprimerie : L'EST RÉPUBLICAIN, rue Théophraste Renaudot 54180 HOUEMONT
Origine du papier : France, Belgique, Suisse et Allemagne.

Taux de fibres recyclées : 97%

Eutrophisation : 0,010 Kg/Tonne de papier

ACPM
autorité de régulation professionnelle de la publicité

ARPP
Association pour le respect de la vie privée

LEADER
Logo de Leader

Logo de la Région Bourgogne-Franche-Comté

Logo de la Presse

Logo de la Presse

PEFC
10-31-3545